

Municipalité de la  
Commune de Givrins

Préavis N° 26/2019  
au Conseil communal du 26 juin 2019

Arrêté d'imposition 2020

Responsable du dossier : Philippe Zuberbühler, Syndic

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

Conformément aux dispositions de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956, la Municipalité soumet à votre approbation le projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2020.

Cette loi, adoptée le 5 décembre 1956, a subi plusieurs modifications depuis sa mise en vigueur au 1er janvier 1957; nous appliquons à ce jour son état avec mise en vigueur de ses nouvelles dispositions au 1er janvier 2019.

La Municipalité se base sur le résultat des comptes 2018 qui viennent de vous être présentés et qui se soldent par un excédent de revenus de CHF 75'595.81

Ne connaissant pas encore les répercussions de la RIE III, la Municipalité a décidé de maintenir le taux actuel de 67% de l'impôt cantonal de base pour l'année prochaine et de ne pas changer les autres postes de l'arrêté d'imposition.

## 2. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Givrins

vu le préavis municipal n° 26/2019 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020,  
entendu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

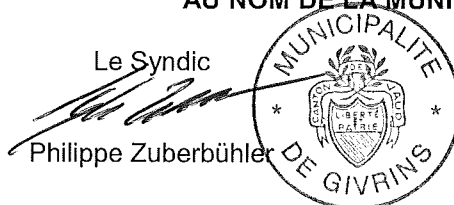
### décide

1. d'approuver l'arrêté communal d'imposition tel que proposé par la Municipalité, dans le cadre du préavis n° 26/2019 et ceci pour une durée d'une année, soit pour 2020,
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

Ainsi délibéré lors de la séance de Municipalité du 21 mai 2019, pour être soumis au Conseil communal de Givrins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Le secrétaire

Alexandre Good

Annexe : Arrêté d'imposition pour l'année 2020